



Bulletin d'information du groupe MRC

CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE

A o ù t 2 0 0 4 - n ° 3

E D I T O R I A L

Dans son intervention télévisée du 14 juillet dernier, le Président de la République Jacques Chirac, lance la formule dès la 4^e phrase de son long discours de Fête nationale : « la cohésion sociale ».

On avait eu droit il y a quelques années, à la « fracture sociale », maintenant nous avons droit à la cohésion tout aussi sociale. Entre-temps, nous avons également assisté à la formidable cote du « lien social » à laquelle seul le « plan social » a pu faire de l'ombre. Il est des expressions sur lesquelles on devrait pouvoir déposer des brevets...

Récapitulons : après le constat de la « fracture » sociale, on en appelle à la restauration du « lien » social défait entre autres par la vogue du « plan » social pour parvenir, enfin !, à la « cohésion » sociale. Dans le chapitre « Propositions pour l'avenir de la France et de l'Europe » mettons au défi notre industrie chimique de nous concocter la « superglue » sociale, pour être bien sûrs que tout ça finisse par tenir d'un seul morceau !

Et ça n'est pas terminé ! Nous avons même un ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale avec, pour l'aider dans son entreprise cohésive, un ministre délégué aux Relations du Travail, une ministre déléguée à la Lutte contre la précarité et l'exclusion, un secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes et un secrétaire d'Etat au Logement !

Bref, si on s'en tenait aux discours, au protocole et aux images, les 60 millions

d'habitants de notre beau pays devraient assez vite devenir furieusement intimes.

Mais voilà, la réalité s'acharne à contrarier toutes ces bonnes volontés. Le Président de la République, qui a bien potassé son dossier « cohésion sociale » nous apprend dans son discours que le nombre des allocataires du RMI a triplé en 15 ans, que le nombre de logements sociaux construits a été divisé par deux, que le temps d'attente pour obtenir un logement social a été multiplié par quatre et qu'il y a vraiment beaucoup de jeunes chômeurs, surtout dans les quartiers dits « difficiles ».

Alors, il a solennellement annoncé parmi d'autres choses que la France va construire de plus en plus de logements sociaux. De 40 000 logements sociaux en 2000, nous allons en construire 80 000 en 2004, 120 000 en 2009. Du sérieux, c'est programmé et c'est promis. Et il serait de mauvais goût de raconter des carabistouilles un 14 juillet en pleine Fête nationale... Et pourtant.

Le 21 juillet, nous apprenons que le budget du super-ministre de la Cohésion sociale pour son projet de loi sur la même cohésion sociale est recalé par son super-collègue de l'Economie, des Finances et de l'Industrie qui doit faire preuve de civisme et de discipline financière s'il ne veut pas se voir coiffé du bonnet d'âne lors de son prochain séjour à Bruxelles.

Voilà pourquoi, Françaises, Français, l'intimité nationale est remise à plus tard.

Catherine Giraud

C'est arrivé près de chez vous

C'EST ANNONCE DANS LA PRESSE...

SEINE-SAINT-DENIS LOGEMENT – PLAN BORLOO

SUSPENSION DE L'EXPULSION DE 9000 LOCATAIRES EN RETARD DE PAIEMENT

En vertu de la mise en œuvre du protocole Borloo, 9 000 locataires de HLM de Seine-Saint-Denis en retard de paiement de leur loyer verront leur expulsion suspendue.

Le protocole Borloo, réservé aux HLM, sera proposé par la préfecture de Seine-Saint-Denis aux propriétaires privés.

... MAIS IL VAUT MIEUX VERIFIER L'INFO...

Le nombre d'expulsions de logement n'atteint pas un tel chiffre sur toute la France ! Le chiffre de 9000 expulsions pour la seule Seine-Saint-Denis est largement grossi.

En l'état actuel, le dispositif annoncé de suspension des procédures d'expulsion ne concerne que les logements HLM. En 2002, l'office départemental HLM de Seine-Saint-Denis a enclenché 481 procédures d'expulsions (qui permettent dans de nombreux cas de mobiliser les fonds de solidarité). Sur ces 481 procédures, les tribunaux ont prononcé 99 concours de la force publique qui ont ensuite été examinés au cas par cas par le préfet. Le chiffre de 9000 concerne donc vraisemblablement le nombre de contentieux locatifs pour impayés pour lesquels une partie des dispositifs sociaux existants apportent déjà une solution. Bel effet d'annonce en tous cas !

CE QUE PREVOIT LE PLAN BORLOO POUR LE LOGEMENT

Le plan de « cohésion sociale » est divisé en trois piliers.

- ⇒ premier pilier : l'emploi,
- ⇒ deuxième pilier : le logement
- ⇒ troisième pilier : l'égalité des chances

En ce qui concerne le **logement**, le plan prévoit trois programmes :

- ⇒ Résoudre la crise du logement par le rattrapage des retards en matière de logement locatif social
- ⇒ Résoudre la crise du logement par la mobilisation du parc privé
- ⇒ Résoudre la crise du logement par le renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence

L'objectif de ce plan pour sa partie « logement » est de parvenir en cinq ans :

- à un total de construction de 500 000 logements sociaux,
- à une mobilisation du parc locatif privé par un ensemble de mesures visant à rétablir la confiance

des propriétaires et à permettre l'accès des classes moyennes à un logement en centre-ville par une maîtrise des loyers et à lutter contre l'habitat indigne pour parvenir à la reconquête de 100 000 logements vacants et au conventionnement de 200 000 logements privés à loyer maîtrisé,

- à renforcer les différents types d'accueil et d'hébergement d'urgence pour parvenir à un total de 100 000 places.

L'ensemble du plan prévoit un engagement de l'Etat avec les organismes spécialisés et les collectivités territoriales.

En **Ile-de-France**, la mise en œuvre de ce programme ne peut être réalisée en l'état. Le plan a donc prévu de confier l'identification des problèmes et l'adaptation des solutions à une mission spéciale composée du préfet de région, du président du Conseil régional et des différents organismes et acteurs de ce secteur. Cette mission devra rendre un rapport opérationnel à l'automne 2004.

LA PROCEDURE ANNONCEE POUR LA SUSPENSION DES EXPULSIONS

Le plan prévoit la signature d'un protocole par le bailleur et par le locataire. Le protocole engage :

- ⇒ le locataire à reprendre le paiement de ses loyers
- ⇒ le bailleur à suspendre la procédure d'expulsion
- ⇒ l'Etat à garantir le maintien ou le reversement de l'APL (Aide Personnalisée au Logement), directement au bailleur, et de mettre en œuvre tous les dispositifs de solidarité existants, dont la commission du surendettement.

L'accord met en place un mécanisme permettant un apurement de la dette en fonction des possibilités financières du locataire. Le protocole sera proposé par les bailleurs aux locataires de « bonne foi » et dont le comportement ne perturbe pas la vie du voisinage.

JEAN-LUC LAURENT

Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France, maire du Kremlin-Bicêtre :

« Le plan Borloo est truffé de bonnes intentions mais il souffre d'un manque de moyens et de contradictions majeures. Il annonce un plan ambitieux et volontaire avec un engagement particulier de l'Etat alors que dans le même temps le désengagement général de l'Etat, y compris dans ce domaine, est manifeste.

D'une part, le budget de l'Etat consacré au logement diminue chaque année : en 2003, il est en baisse de 9% par rapport à 2002, en 2004 il est en baisse de 10% par rapport à 2003 et la perspective pour 2005 n'annonce pas de rattrapage.

D'autre part, la loi dite de décentralisation (Loi sur la responsabilité locale), adoptée en force en juillet dernier, rend possible la délégation des aides à la pierre de l'Etat aux départements. C'était jusque là le Préfet de région qui répartissait l'enveloppe des aides aux préfets de département en fonction des projets présentés et après examen de la cohérence de l'ensemble.

En Ile-de-France, avec huit départements, ce sont huit politiques publiques différentes en faveur du logement qui risquent d'apparaître.

Ceci entre donc en contradiction totale avec la volonté affichée du plan Borloo d'une politique cohérente pilotée par l'Etat et avec la reconnaissance de la spécificité de l'Ile-de-France qui a donné lieu à la mise en place d'une mission régionale.

Il aurait donc été plus pertinent de confier la gestion des aides à la pierre à la Région dans le but d'obtenir une politique plus cohérente et équilibrée dans ce domaine, de permettre une construction de logements sociaux mieux répartie et de mettre en œuvre une diversification de l'habitat.

Depuis 1998, la Région Ile-de-France a contribué à la réhabilitation de 100 000 logements dont 90% de HLM et à la construction de 120 000 logements sociaux, intermédiaires, pour les jeunes et pour les étudiants.

En juin dernier, la région a décidé sur ma proposition la création d'un établissement public foncier pour répondre à la crise du logement que connaît l'Ile-de-France. »